

Résolution en défense de l'enseignement spécialisé et des droits des personnels exerçant auprès des élèves en difficulté scolaire ou en situation de handicap

Le Congrès du SNUDI-FO 94, réuni le 10 juin 2022, fait le constat sans appel qu'au nom de l'école inclusive, le gouvernement (dans la continuité de tous les gouvernements qui l'ont précédés depuis la loi de 2005 sur le handicap) bafoue le droit élémentaire des élèves handicapés à bénéficier d'un enseignement adapté à la nature et au degré de leur handicap :

- des milliers d'élèves en grande difficulté scolaire ne bénéficient plus de l'aide des enseignants spécialisés du RASED ;
- des milliers d'élèves en situation de handicap de notre département ne bénéficient pas de l'accompagnement par un AESH qui leur est notifié et auquel ils ont pourtant droit ;
- des élèves sont placés en classes banales faute de places dans des structures spécialisées adaptées (ULIS, IME, ITEP...) ;
- les ULIS TFC sont remplies d'élèves qui sont en attente d'une place en ULIS TSA ou en IME ;
- des dizaines d'élèves, avec des notifications pour une ULIS collège, sont inscrits d'office en 6^{ème} banale faute de places ;
- les ULIS sans AESH-co se multiplient.

Cette situation aboutit à rendre les conditions d'enseignement et d'accompagnement de plus en plus complexes, voire impossibles. La prise en charge de la grande difficulté scolaire est renvoyée sur chaque enseignant via les PPRE. Sous couvert « d'école inclusive » c'est, en fait, une inclusion systématique en milieu ordinaire ou dans des structures qui ne correspondent pas aux besoins des élèves qui est organisée. Ceci aboutit à un saccage méthodique de l'enseignement spécialisé et de ses structures et dégrade les conditions de travail des personnels exerçant auprès des élèves en grande difficulté scolaire ou en situation de handicap, qu'ils soient enseignants ou AESH.

Le gouvernement essaie de franchir un nouveau pas en généralisant l'externalisation et la privatisation pour casser l'ASH et le statut des personnels

Le Congrès rappelle la tentative de créer et de développer dans les écoles banales du département des **dispositifs d'auto-régulation (DAR)**, dispositifs dans lesquels les élèves à troubles autistiques sont inscrits et scolarisés à temps complet en classe ordinaire sans enseignant spécialisé et sans AESH, et devraient « s'auto-réguler » dans une salle. La représentante de la DASEN qualifiant ces DAR d'« aboutissement de l'inclusion de la loi de 2005 ». Tous les « adultes » de l'école devraient se former à « l'auto-régulation », dans le cadre d'une « **formation** » dispensée par une entreprise privée. L'organisation du dispositif relèverait d'un SESSAD et non de l'Education Nationale. Ainsi, les enseignants de l'école seraient mis à disposition de l'équipe pluri-disciplinaire du SESSAD !

Mais, face à la résistance des collègues de l'école Jean Macé à Choisy, appuyée par le SNUDI-FO 94 et le SNUipp 94, la DASEN a été contrainte d'abandonner son projet d'implantation d'un DAR dans cette école.

Le SNUDI-FO 94 a été saisi des conséquences de la **mise en place de dispositifs UEMA** dans les écoles maternelles sous la forme d'une externalisation des IME. Ces dispositifs implantés dans les écoles banales se retrouvent dans les faits sous la tutelle des IME. De nombreuses situations conflictuelles (mise en cause des enseignants et de l'autorité des directions d'écoles notamment) proviennent de cette situation.

Le Congrès alerte les personnels sur la mise en place des UMIS (Unités Mobiles pour l'Inclusion scolaire), DAME (Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif), EMAS (Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation), DICS (Dispositif Inclusion et Climat Scolaire) :

Ces sigles tous aussi pompeux les uns que les autres n'ont qu'un seul objectif, la liquidation de toutes les structures et établissements médico-sociaux existants au profit de dispositifs permettant la suppression de toute référence à l'ASH et à la prise en charge adaptée des élèves en situation de handicap.

Avec la mise en place des Comités Départementaux de Suivi de l'Ecole Inclusive (CDSEI), co-présidés par l'ARS et l'Education Nationale, qui visent à « *renforcer la coopération entre tous les acteurs gravitant dans le champ de l'inclusion* » et qui associent « *tous les acteurs concernés* », « *avec la perspective de travail commun* », le Ministère prépare la mise sous tutelle des personnels enseignants qui seront soumis aux demandes et aux projets décidés par ces comités de suivi externes à l'école !

En 2022, il est prévu que chaque département dispose d'une EMASco (Equipe Mobile d'Appui médico-social à la scolarisation) constituée de professionnels médico-sociaux dédiés afin de former au handicap les équipes pédagogiques des écoles ! (Source : Ecole inclusive : stratégies et dispositifs portés en IDF).

De fait, en lieu et place des structures spécialisées qui disparaissent, les EMASco sont des brigades de « pompiers volants » supposés venir en aide aux équipes enseignantes en difficulté face à des élèves en situation de handicap à qui on refuse une prise en charge adaptée !

Pour faciliter la mise en place de ces dispositifs, le Ministère propose « d'assouplir le statut des enseignants (afin de pouvoir véhiculer des enfants par exemple) ou de mettre en place un plan de formation continue partagée entre Education Nationale et Ministère de la Santé.

La grève des AESH du 94 : un point d'appui important contre les PIAL, pour gagner le statut de fonctionnaire pour tous les AESH et contre l'inclusion systématique

Les AESH du Val-de-Marne ont fait une grève continue pendant 4 mois du 10 janvier à la mi-mai pour le retrait d'un avenant leur imposant une heure de travail gratuite dans le cadre d'un temps partiel imposé payé 57% du SMIC, pour l'obtention d'un statut de fonctionnaire, d'un salaire à temps complet et l'abandon des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL) qui leur impose une mobilité forcée au mépris de leurs droits et de ceux des élèves en situation de handicap qu'ils accompagnent. Cette grève illimitée a été décidée à l'unanimité par les AESH réunis en Assemblée générale début janvier avec les syndicats FO FSU CGT et SUD car, à juste titre, les AESH ont considéré qu'il n'était pas possible de gagner par des journées d'action saute moutons et des grèves d'une journée.

Les AESH ont bénéficié du soutien sans faille de l'Union Départementale FO du Val-de-Marne qui a permis d'entraîner l'Union Départementale CGT, la FSU et Solidaires du département. Une caisse de solidarité, largement abondée par les enseignants avec lesquels les AESH travaillent au quotidien, a permis de recueillir 40 000 euros. Cette solidarité des enseignants pour la satisfaction des revendications des AESH est fondée sur le refus des collègues de l'inclusion systématique des élèves en situation de handicap.

Si la grève illimitée des AESH du 94 n'a pu gagner le statut de fonctionnaire faute, à ce stade, d'extension de la grève au niveau national, et cela malgré les différentes adresses aux syndicats et fédérations nationales, le Congrès du SNUDI-FO 94 enregistre qu'elle a permis d'obtenir :

- le blocage des avenants qui ne sont pas appliqués cette année, et de la mise en place des PIAL dans le département ;
- un rattrapage de salaire par la mise en œuvre d'une grille indiciaire académique plus favorable
- l'augmentation de 5 % de la quotité de travail et du salaire (passage de 57 à 62%) des AESH du Val-de-Marne, dont la mise en œuvre sera discutée lors d'un prochain groupe de travail en juin pour une application en début d'année scolaire prochaine ;
- la mise en œuvre des 2 jours de fractionnement réglementaires (congés supplémentaires) à compter du 1^{er} septembre 2022.

Pour le Congrès, la caisse de grève, le maintien du Comité d'organisation de la grève et les nombreux contacts pris avec les AESH d'autres départements constituent un sérieux point d'appui permettant de reconstituer les conditions d'une grève sur plusieurs départements afin de gagner le statut de fonctionnaire.

Sur un autre plan, la mobilisation des enseignants de Villejuif avec un appel à la grève le 10 décembre, qui a été poursuivie par les parents d'élèves, a abouti à obtenir la création d'une ULIS collégiale supplémentaire dans cette commune.

Le Congrès du SNUDI-FO 94 revendique :

- Le rétablissement de toutes les classes spécialisées et postes de RASED avec un PE spécialisé, formé et qualifié, affecté sur chaque poste ;
- La défense et le rétablissement des formations spécialisées et des formations continues dispensées par les circonscriptions ASH de l'Education Nationale et non par les SESSAD et autres associations. Non à l'externalisation et à la privatisation via les DAR ;
- L'ouverture et la réouverture de tous les postes, structures et établissements spécialisés à hauteur des besoins ;
- La création massive de postes de personnels qualifiés et diplômés dans les établissements spécialisés, sociaux et médico-sociaux, annulation des suppressions de postes, arrêt immédiat des fermetures ou démantèlement d'établissements et de structures (SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté), EREA (Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté), INJ (Instituts Nationaux de Jeunes Sourds et de Jeunes Aveugles)...), de services, de classes...
- L'orientation des élèves au cas par cas, décidée par des professionnels (médecins, éducateurs, enseignants) en fonction du degré du handicap et/ou de la difficulté scolaire, et le respect des notifications de la MDPH ;
- Le développement des moyens indispensables (AESH i, AESH co, ...) pour prendre en compte les besoins des élèves en situation de handicap en milieu ordinaire quand c'est possible et dans les structures ou classes spécialisées ;
- La création d'un véritable statut de fonctionnaire pour les AESH avec des salaires à temps complet ;
- L'abandon des PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés) qui n'ont pour objectif que de réduire les dépenses ;
- L'abrogation des lois et réformes attentatoires aux droits fondamentaux et aux valeurs républicaines : loi NOTRe, loi Santé, lois Peillon et Blanquer, projet de décret coopération, casse du service public et du code du travail...
- Le respect des statuts, des missions des personnels.

POUR un statut de fonctionnaire pour tous les personnels, CONTRE le démantèlement de l'enseignement spécialisé, POUR l'abandon des PIAL

Le Congrès décide d'organiser, dès la rentrée scolaire, une conférence de défense de l'enseignement spécialisé et des droits des personnels exerçant auprès des élèves en grande difficulté scolaire ou en situation de handicap.

Adoptée à l'unanimité des 300 présents